

**L'hon. M. McMASTER** est d'avis que les services des deux compagnies pourraient être retenus, puisqu'elles sont toutes deux très commodes pour la population de l'Ouest.

**L'hon. M. WARK** connaît les conséquences de la subvention pour les vapeurs des ports du golfe. Il sait que les gens qui vivent dans les petits ports subissent d'importants inconvénients du fait que les vapeurs ne s'arrêtent qu'aux ports principaux et négligent les petits ports. Le commerce était auparavant fait par des goélettes à un tarif modéré qui atteignait rarement 50 sous, mais aussitôt que les vapeurs ont reçu leur subvention, ils ont demandé ce qu'ils voulaient, et exigé un tarif de 50 sous. Les subventions accordées aux vapeurs ont eu pour conséquence d'éliminer les goélettes, et comme les vapeurs ne s'arrêtent pas dans les petits ports, ces derniers doivent en subir les conséquences. Il estime que lorsque les vapeurs ont été subventionnés, on aurait dû fixer un tarif. Il avait réussi à faire baisser le fret à 30 et 40 sous, mais les vapeurs demandent actuellement 50 sous. Il pense qu'on devrait limiter les tarifs imposés, si une subvention doit être accordée à cette compagnie.

**L'hon. M. BENSON** est au courant de la situation des deux lignes, et il espère que le gouvernement tiendra compte des deux

lorsqu'il se penchera sur la question.

**L'hon. M. McMASTER** dit qu'il y aura un certain nombre de congés au cours des dix prochains jours et qu'il est peu probable que le Sénat soit saisi d'affaires importantes avant quelque temps, de sorte qu'il lui semble que les affaires publiques n'en souffriraient pas si le Sénat s'ajournait pour deux semaines; mais comme sa motion propose un ajournement de huit jours, il doit donc proposer « que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui mercredi, il demeure ajourné au jeudi le 9 courant, à sept heures et demie du soir. »

Une longue discussion a lieu pour déterminer si le Sénat devrait ajourner pour quinze jours ou pour une période plus courte que celle proposée par l'hon. M. McMaster; il est finalement résolu que le Sénat s'ajourne au mercredi le 8 courant à huit heures du soir, puisque la Chambre des communes a fait savoir qu'elle avait l'intention de s'ajourner au mardi le 7 courant.

La séance est levée.